

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 06 MARS 2020**

MEMBRES PERMANENTS			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à M.DEFLESSELLE
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	ROBERT Clément	Excusé	
Autres usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	CHAMPION Etienne	Excusé	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par M.FLORID
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	Vacant		
MEMBRES NON PERMANENTS			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	

REPRESENTANTS DES USAGERS (5)			
Représentant des Professions Agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LAGASSE Vincent	Présent	
Représentant des consommateurs	SIX Alain	Présent	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	BENARD Didier	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR NPDCP ou son représentant	LABIT Julien (interim de Mme DINDAR)	Excusée	Représentée par Mme DELANNOY
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivières Lacustres ou son représentant	VINCE Agnès	Excusée	Représentée par Mme LORUT Estelle
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par M. MATRAT Olivier
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	RAISON Stéphane	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Présent	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de Mme DHAINAUT Delphine, M. LABRUNE Sébastien, M. VALIN Vincent, M. BIZAIS Patrice, M. VERHAEGHE Hubert, M. JOURDAN Stéphane, M. KARPINSKI Jean-Philippe, M. LEMAIRE Ludovic, Mme CHANTEGREL Caroline, Mme LECLERCQ Lydie.		Présent	

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 06 MARS 2020**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 8 novembre 2019	X				Unanimité
2	2.1.1	ÉPURATION INDUSTRIELLE (1132)(21428)	X				Ne participe pas au débat : LECLERCQ Jérôme pour 1 dossier : 18151.00 - TEREOS Unanimité
	2.1.2	ÉPURATION INDUSTRIELLE (1132) CA (21429)		AF			Unanimité
3	3.2	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (1160)(21415)	X				Unanimité
	3.4	CRÉATION RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS (1120)(21417)	X				Unanimité
	3.5	RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (1122) (21419)	X				Ne participe pas au débat : DETOURNAY Alain pour 1 dossier : 11069.00 - Métropole Européenne de Lille Ne participe pas au débat : FLAJOLET André pour 1 dossier : 11338 : 00 - CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4	4.2	POLLUTIONS DIFFUSES (1182) (21442)	X				Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 3 dossiers : 19337.00, 19392.00, 20017.00 : Chambre d'Agriculture 59-62 Ne participe pas au vote et au débat : FAICT Olivier pour 2 dossiers : 20141.00, 19388.00 : Chambre d'Agriculture de la Somme Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.3	20-I-006	PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) (1184) (21443)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc , pour 1 dossier : 20066.00, Syndicat Mixte des Parcs Naturels du Nord Pas de Calais Unanimité sur les dossiers n°19564.00 SIEP du Santerre et n°20066.00 Syndicat Mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord Pas-de-Calais. Sur le dossier n°20063.00 SUEZ Eau France, parmi les membres pouvant valablement voter (membres permanents) : - 2 votes contre (Barbier Luc , Cotel Jacques), - 2 Abstentions (Deflesselle Claude, Dissaux Jean-Claude (mandat à M. Deflesselle) - 7 Pour (Dujardin Jean-Marc, Skierski Daniel, Montassine Gérard, Faict Olivier, Lemay Patrick, Monsieur Florid (représentant de la DRAAF), Monsieur Prévost (représentant de la DREAL)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.4	20-I-007	SOUTIEN AGRI BIO ET AGROFORESTERIE (1185) (21448)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc pour 4 dossiers : 19306.00, Agro Transfert, 19537.00, BIO Haut de France, 19910.00, Avenir Conseil Elevage (lien Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 19908.00 Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'avesnois Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 2 dossiers : 20039.00, 19436.00, Chambre d'Agriculture 59-62 Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc , pour 1 dossier : 20016.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale Unanimité
4.5	20-I-008	MAINTIEN AGRICULTURE ZONES HUMIDES (1187) (21450)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc pour 1 dossier : 19504.00 Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 1 dossier : 19375.00 Chambre d'Agriculture 59-62 Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.6	20-I-009	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS (1152) (21452)	X				Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 2 dossiers : 20081.00, 62823.02, Chambre d'Agriculture 59-62 Ne participe pas au vote et au débat : FAICT Olivier pour 1 dossier : 20087.00, Chambre d'Agriculture 80 Unanimité
5	5.2	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (LIGNE 1240) (21401)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude (mandat à M. Deflesselle) pour 1 dossier : 19878.00 - CAPSO Ne participent pas au débat : LECLERCQ Jérôme, COTEL Jacques, LENGLET Bernard pour 1 dossier 18149.00 - SYNDICAT MIXTE AMEVA Ne participe pas au vote et au débat : SKIERSKI Daniel pour 1 dossier 19906.00 - FEDERATION DE PECHE ET DE LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU NORD Ne participe pas au débat : DETOURNAY Alain pour 2 dossiers : 17476.00 et 62910.00 - Métropole Européenne de Lille Unanimité
Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 06 mars 2020				8			

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.3	20-1-011	ENGAGEMENT FINANCIER PRIS EN FAVEUR DE L'EROSION (LIGNE 1242) (21400)	X				Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 1 dossier 20038.00 - CPIE (Chambre Régionale d'Agriculture NPDC partenaire du projet) Unanimité
5.4	20-1-012	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (LIGNE 1243) (21405)	X				Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc pour 7 dossiers : 19385.00 - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE 14705.00, 19174.00, 19626.00, 19542.00, 19590.00 - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS 19806.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE Unanimité
5.5	20-1-013	PREVENTION DES INONDATIONS – SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS (LIGNE 1244) (21402)	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.6	20-I-014	ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE (LIGNE 1245) (21404)	X				Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc, pour 1 dossier : 19313.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude (mandat à M. Deflesselle) pour 1 dossier : 18153.00 - Département du Pas-de-Calais Ne participe pas au débat : FLAJOLET André pour 1 dossier 17711.00 SAINT VENANT Unanimité
5.7	20-I-015	RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (LIGNE 1246)(21403)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude (mandat à M. Deflesselle) pour 1 dossier : 18988.00 - SMAGEAA Unanimité
6 6.2	20-I-016	ÉLABORATION ET SUIVI DES SAGE (1290)(21455)	X				Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc, pour 1 dossier : 19070.00 - SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS Unanimité

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 novembre 2019

2) Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

- Situation des engagements (ligne 113) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne 1132)

3) Épuration publique

- Ouvrages d'épuration : situation des engagements (lignes 111, 113, 116)
- Participations financières au traitement des eaux pluviales (ligne 1160)
- Réseaux d'assainissement : situation des engagements (lignes 1120, 1122, 1123, 1161)
- Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne 1120)
- Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne 1122)

4) Lutte contre la pollution agricole

- Situation des engagements (lignes 118 et 115)
- Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 1182)
- Participations financières aux Paiements pour Services Environnementaux (PSE)(1184)
- Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne 1185)
- Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne 1187)
- Participations financières pour l'assistance technique aux agriculteurs (ligne 1152)

5) Restauration et gestion des milieux aquatiques

- Situation des engagements (ligne 124)
- Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne 1240)
- Participations financières en faveur de l'érosion (ligne 1242)
- Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne 1243)
- Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne 1244)
- Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne 1245)
- Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne 1246)

6) Appui à la gestion concertée

- Situation des engagements (ligne 129)
- Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne 1290)

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président LEMAY ouvre la séance à 9h30.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

M. LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 novembre 2019.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1. Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles : Situation des engagements (ligne 113)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 06 mars 2020.

2.2 Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (1132)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision et avis (c.f. détails du point de présentation n°2.2 du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

- **20 dossiers de participations financières pour un montant de 3 861 037,00 €.**

• 12383.00	ARC
• 13569.00	SICOS ET CIE
• 13815.00	RDM BLENDECQUES
• 14405.00	BASF AGRI PRODUCTION SAS
• 16547.00	SYNDICAT PISCICULTEURS SALMONICULTEURS
• 17866.00	LE PETIT PARIS
• 17937.00	SCI VASSEUR IMMO
• 18124.00	GALTHEO LOISIRS
• 18135.00	COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
• 18151.00	TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE
• 18876.00	MECASOKA
• 18903.00	DECAYEUX STI
• 18976.00	BRASSERIE SAINT-GERMAIN
• 1899.00	SAS DU MOULIN
• 19621.00	MOULIN D'ASCQ
• 19736.00	PANDROL
• 19781.00	SARL DEPANNAGES DEKEISTER
• 19782.00	SCI DES FLANDRES
• 19784.00	SCI DU 16 RUE MONTAIGNE
• 19795.00	TRAITEMENT ET VALORISATION DE DECHETS

REMARQUES ET DEBATS :

M. VALIN rappelle la mise en place de la nouvelle présentation par histogramme pour les autorisations de programme et d'engagement. Il rappelle que les valeurs peuvent évoluer durant l'année selon les effets de transferts. Il souligne qu'il évoquera à chaque CPI, CPP et CA l'évolution des lignes de programme.

M. VATIN confirme l'intérêt de ce suivi des lignes et rappelle que le domaine de l'industrie est en avance sur les prévisions du programme.

M. PATRIS après la diffusion de la vidéo concernant le projet de TEREOS, indique qu'il est très intéressant et aurait dû voir le jour bien avant. Il s'interroge quant à la destination des eaux avant le projet.

M. VERHAEGHE précise que l'eau était rejetée dans le milieu naturel.

M. VATIN rappelle que la réutilisation des eaux non conventionnelles est un sujet mis en avant lors des assises de l'eau. Il mentionne qu'il faut en faire la promotion. Le programme de communication de l'agence comprend des événements forts durant l'année pour mobiliser les consciences du grand public au travers de la visite des territoires de SAGE lors de la consultation du SDAGE.

M. VERHAEGHE mentionne qu'il y aura également des consultations sur le Dunkerquois avec des industriels qui s'installent comme SNF, CLAR BOOTHE PATATOES, HDV.

M. LENGLET rappelle l'importance des SAGE et l'importance qu'ils soient consultés.

M. LEMAY souligne que cette proposition devrait être un élément indispensable chez les industriels pour optimiser les consommations d'eau et recycler un maximum vers l'agriculture avec des eaux compatibles. Il indique que cela doit être une réflexion permanente.

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »

avec 20 dossiers

(n°20-I-001)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat : LECLERCQ Jérôme pour 1 dossier : 18151.00 - TEREOS

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 3 024 763,00 €.**

- **17773.00 SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT**
- **19150.00 ETS PUBLIC SANTE MENTALE LILLE METROPOLE**

REMARQUES ET DEBATS :

M. FLAJOLET estime que l'Agence devrait organiser une réunion d'information auprès des bailleurs sociaux. Il rappelle que la région dispose de nombreux bailleurs sociaux susceptibles d'être intéressés par le dispositif d'aide.

M. VALIN rappelle que les bailleurs sociaux sont désormais éligibles à nos délibérations via les appels à projets. Il admet qu'il faudrait effectivement refaire de la publicité.

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »

avec 2 dossiers

(n°20-A-)

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.

Transmission en Conseil d'Administration du 13 mars 2020

3. EPURATION PUBLIQUE

3.1. Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (ligne 111,113,116)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 06 mars 2020.

3.2 Participations financières au traitement des eaux pluviales (sous-ligne 1160)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f. détails du point de présentation n°3.2 du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 148 977 €.**
 - 13320.00 CA 2 Baies en Montreuillois
 - 20065.00 CA Amiens Métropole

REMARQUES ET DEBATS :

M. VATIN indique qu'il s'agit d'une année particulière au point de vue électoral, qu'il faut être attentif à ce que l'engagement soit soutenu pour éviter que l'ensemble du programme soit impacté.

La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES »

avec 2 dossiers

(n°20-I-002)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.3. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : Situation des engagements (sous-lignes 1120, 1122 et 1123)

Tableau de situation des engagements en point n°3.3 du dossier de la CPI du 06 mars 2020.

3.4 Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (sous-ligne 1120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.4. du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 56 700 €.**
 - 18136.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

PAS DE REMARQUE

La délibération « CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS »

avec 1 dossier

(n°20-I-003)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.5. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (sous-ligne 1122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

● **15 dossiers de participations financières pour un montant de 1 544 042 €.**

- 10231.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 11069.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 11338.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 11433.00 DOUAISIS AGGLO
- 11488.00 DOUAISIS AGGLO
- 11513.00 DOUAISIS AGGLO
- 11531.00 DOUAISIS AGGLO
- 11929.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 11986.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 11989.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 11995.00 SI D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS
- 12066.00 SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD
- 12067.00 SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD
- 18125.00 CC THIERACHE SAMBRE ET OISE
- 20037.00 CC DE L'EST DE LA SOMME

PAS DE REMARQUE.

La délibération « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec 15 dossiers

(n°20-I-004)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat : DETOURNAY Alain pour 1 dossier : 11069:00 - Métropole Européenne de Lille

Ne participe pas au débat : FLAJOLET André pour 1 dossier : 11338 : 00 - CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

4 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

M. VALIN en référence au dossier de séance fait la présentation du point n° 4 concernant la lutte contre la pollution d'origine agricole.

4.1. Situation des engagements (ligne 118 et 1152)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 06 mars 2020.

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE est surpris de constater que certaines stations d'épuration comme les lagunages naturels acceptent les eaux de pluie car pour bien fonctionner ce système ne doit pas être trop concentré.

M. KARPINSKI précise qu'elles fonctionnent mieux lorsque les effluents sont dilués.

4.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (sous-ligne 1182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

● **10 dossiers de participations financières pour un montant de 1 094 567 €.**

- 19293.00 Agro-transfert ressources et territoires
- 19300.00 Agro-transfert ressources et territoires
- 19337.00 Chambre Agriculture 59-62
- 19392.00 Chambre Agriculture 59-62
- 20017.00 Chambre Agriculture 59-62
- 20140.00 Chambre Agriculture 80
- 20141.00 Chambre Agriculture 80
- 19388.00 Chambre Agriculture 02
- 20139.00 CUMA Bio Territoires
- 20082.00 Sté Nouvelle Bitz

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY remarque le bon état d'avancement des dossiers agricoles (consommation de la dotation à hauteur de 30%). Il rappelle qu'il s'agit de sujets importants. Il s'interroge quant au transfert des études vers les autres régions.

M. BIZAIS indique que pour Agro-transfert l'objectif est de pouvoir appliquer les connaissances nationales aux spécifications locales.

M. VATIN rappelle que pour Ecophyto il y a un programme national piloté par l'OFB de 41 millions d'euros, dont 8 millions d'euros consacrés à la recherche. Il souligne que les résultats du dernier Comité d'orientation Stratégique et de Suivi (COS), concernant la politique ECOPHYTO sont très décevants, qu'il faut faire des efforts plus rapides dans le domaine. Il mentionne que le taux de 30 % est correct pour l'année mais reste en dessous sur les deux années. Il indique qu'il faut plus de dossiers pour redynamiser.

M. FAICT indique que le monde agricole prend conscience des enjeux par rapport à l'utilisation des produits phytosanitaires, il rappelle qu'il s'agit d'un travail sur une longue durée et d'échanges avec les différentes parties.

M. PATRIS indique que ce type de dossiers est emblématique de la synergie Air /Eau. Il indique que les dossiers révèlent qu'il faut travailler ensemble. Il mentionne que le monde agricole est partie prenante et force de proposition.

M. LEVEUGLE indique qu'une nouvelle mandature s'est mise en place au niveau APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) . Il indique que les chambres essaient d'être plus efficaces et travaillent sur les dossiers air/eau.

M. LEMAIRE souligne que les objectifs sont cohérents aussi bien pour l'eau que pour l'air ainsi que pour la santé des agriculteurs.

M. VATIN rappelle que la Ministre est très attentive aux objectifs du SDAGE avec une ambition très forte. Il souligne que les pollutions diffuses sont un point sur lequel elle est très attentive.

M. FAICT mentionne que l'agriculteur doit être sain et loyal auprès de l'industriel qu'il doit fournir et qui lui-même fournira la matière transformée aux consommateurs.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »

Avec 10 dossiers

(n°20-I-005)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 3 dossiers : 19337.00, 19392.00, 20017.00 : Chambre d'Agriculture 59-62

Ne participe pas au vote et au débat : FAICT Olivier pour 2 dossiers : 20141.00, 19388.00 : Chambre d'Agriculture de la Somme

4.3 Participations financières aux paiements pour services environnementaux (PSE) (sous-ligne 1184)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 337 348 €.**

- 19564.00 Siep Santerre
- 20063.00 Suez Eau France
- 20066.00 Syndicat Mixte des Parcs Naturels Régionaux 59-62

REMARQUES ET DEBATS :

M. VATIN précise que la réforme de la chasse contient une éco-contribution avec la fédération nationale qui consiste à ce que dans chaque permis, la fédération récupère 5 €. L'ensemble des financements représente environ 11 millions d'euros qui seront gérés par l'OFB. Il précise qu'il s'agit de projets de biodiversité qui sont proposés par les fédérations départementales, remontés au niveau national.

M. BIZAIS précise qu'il s'agit de permettre au porteur de projet le SIEP du SANTERRE avec ses partenaires d'identifier des enjeux de territoire et avec les agriculteurs de leur offrir une base de rémunération annuelle négociée, cette négociation devant se faire avec des objectifs et contrairement aux MAEC, avec la liberté de proposer les moyens d'actions pour atteindre les objectifs qui ont été fixés.

M. COTEL demande comment le chiffrage est établi.

M. BIZAIS précise qu'il s'agit du coût de l'étude, calculé avec le bureau d'étude par rapport aux enjeux.

M. VATIN rappelle qu'une enveloppe a été votée en juillet dernier pour ce projet.

M. DEFLESSELLE demande l'explication de l'expression « l'objectif de l'étude de faisabilité est de cibler les acteurs clés, définir les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) adaptés à la problématique, les spécialiser, définir une temporalité de mise en œuvre des PSE et d'animation de la démarche ».

M. BIZAIS indique qu'il s'agit de la même démarche que celle portée par les collectivités. Il précise que SUEZ dans sa proposition initiale va retravailler sur un territoire d'expérimentation plus restreint.

M. VALIN précise que l'intérêt pour l'Agence du dossier SUEZ est qu'il s'agit de fonds privés. Il indique que cela va permettre que des fonds publics soient attribués à l'agriculture.

M. VATIN indique qu'aujourd'hui l'Europe va réfléchir à l'évolution des modalités de financement PAC

(Politique Agricole Commune) vers des PSE.

M. FLAJOLET indique que l'on voit clairement l'objectif de l'OFB et de l'éco-contribution pour tout ce qui concerne les plantations, le bocage, les bandes enherbées et que cela ne concerne pas directement les agences. En ce qui concerne les prairies, les PSE doivent être conçus comme étant l'harmonie de tous les utilisateurs autour du patrimoine, terre, eau, air. Il mentionne qu'à partir de ce constat s'ouvre une nouvelle proposition, les PSE qui vont participer de façon globale à la relecture transversale des indicateurs. Il précise que les projets des Caps et marais d'opale, de l'Avesnois et de l'Escaut sont tout à fait intéressants. Il souligne ne pas avoir remarqué de valeur ajoutée sur les deux derniers dossiers présentés (SUEZ et Syndicat Mixte des Parcs Naturels Régionaux 59-62).

M. BARBIER s'interroge sur certains dossiers quant à l'évaluation de l'effort portée par l'Agence. Il indique ne pas être convaincu qu'une entreprise privée s'associe à l'Agence pour venir en aide aux agriculteurs dans le but d'avoir une eau convenable au robinet. Il indique qu'il faut rapidement travailler sur les prairies.

M. VALIN précise que l'Agence essaie de comprendre combien d'argent il faut mettre à l'échelle d'un territoire pour que les agriculteurs conservent les prairies.

M. BARBIER indique qu'il faut se poser la question, et essayer de trouver les solutions.

M. VATIN indique qu'il s'agit d'un sujet PAC et qu'il faudrait plus d'argent dans la PAC pour payer des services environnementaux. Il mentionne qu'il faut démontrer que pour la prochaine PAC, il y a besoin de plus d'argent sur ces sujets.

M. FLAJOLET indique les PSE ont été pensés pour avoir une réponse globale à des problèmes de dysfonctionnement entre les personnes et la terre. Il souligne que la PAC a été un exemple de déconstruction de l'unité de ce rapport lorsque l'agriculteur cultive du maïs lorsque la PAC lui permet d'atteindre une certaine rémunération que la prairie ne lui permet pas d'atteindre. Il indique qu'il s'agit d'un regard économique qui a été priorisé. Il remarque que cela ne concerne pas que les agriculteurs. Il indique que l'Agence risque de dédommager un outil innovant qu'elle est sur le point de créer.

M. BIZAIS précise que le projet du SMAEL n'est pas présenté du fait que l'Agence n'a pas obtenu les compléments d'information demandés. Il souligne que le projet consiste à travailler via des mesures agricoles sur les matières en suspension retrouvées au niveau de la prise d'eau. Il indique que cela va permettre de reconquérir et d'améliorer la qualité des eaux.

M. FLAJOLET souligne qu'il s'agit d'un projet sur la plaine de la Lys qui permet de garantir la réduction des matières en suspension et le maintien des prairies.

M. VATIN indique qu'il faut attendre des éléments complémentaires pour prendre position sur le dossier.

M. LECLERCQ demande s'il y aura un second appel à projet qui pourrait concerner d'autres territoires susceptibles d'être intéressés.

M. VALIN rappelle que ce qui a été voté est un appel à projet fermé avec des territoires fermés. Il indique ne pas pouvoir répondre à la question mais souligne que l'idée est intéressante.

M. VATIN indique être favorable à l'ouverture d'un second appel à projet et ajoute que la Direction de l'Eau et de la biodiversité va se réunir pour analyser les propositions.

La délibération « PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX »

avec 3 dossiers

(n°20-I-006)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc, pour 1 dossier :

20066.00, Syndicat Mixte des Parcs Naturels du Nord Pas de Calais

Unanimité sur les dossiers n°19564.00 SIEP du Santerre et n°20066.00 Syndicat Mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord Pas-de-Calais.

Sur le dossier n°20063.00 SUEZ Eau France, parmi les membres pouvant valablement voter (membres permanents) :

- **2 votes contre**
(Barbier Luc , Cotel Jacques),
- **2 Abstentions**
(Deflesselle Claude, Dissaux Jean-Claude (mandat à M. Deflesselle))
- **7 Pour (Dujardin Jean-Marc, Skierski Daniel, Montassine Gérard, Faict Olivier, Lemay Patrick, Monsieur Florid (représentant de la DRAAF), Monsieur Prévost (représentant de la DREAL))**

4.4 Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (sous-ligne 1185)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

• 15 dossiers de participations financières pour un montant de 1 637 145 €.

- 20043.00 A Pro Bio
- 19306.00 Agro-transfert Ressources et Territoires
- 19910.00 Avenir Conseil Elevage
- 19537.00 Bio en Hauts-de- France
- 19593.00 Bio en Hauts-de- France
- 20031.00 Bio en Hauts-de- France
- 20039.00 Chambre d'Agriculture 59-62
- 19436.00 Chambre d'Agriculture Régionale 59-62-80
- 19682.00 Initiatives Paysannes Hauts-de-France
- 20042.00 Initiatives Paysannes Hauts-de-France
- 62915.00 Marché de Phalempin
- 62916.00 Marché de Phalempin
- 19908.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- 20016.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des caps et Marais d'Opale
- 20022.00 Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais

PAS DE REMARQUE.

La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE »

avec 15 dossiers

(n°20-I-007)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc pour 4 dossiers :

19306.00, Agro Transfert,

19537.00, BIO Haut de France,

19910.00, Avenir Conseil Elevage (lien Parc Naturel Régional de l'Avesnois,

19908,00 Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'avesnois

Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 2 dossiers : 20039.00, 19436.00, Chambre d'Agriculture 59-62

**Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc , pour 1 dossier : 20016.00
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale**

4.5 Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (sous-ligne 1187)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.5. du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

● 4 dossiers de participations financières pour un montant de 510 464 €.

- 19243.00 Avenir Conseil Elevage
- 19375.00 Chambres d'Agriculture 59-62
- 63064.00 Institut de l'Elevage
- 19504.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

REMARQUES ET DEBATS :

M. COTEL demande de quelle nature est la structure du dossier 63064.00 concernant l'Institut de l'Elevage.

M. BIZAIS précise qu'il s'agit d'une structure privée de conseil, qui apporte du conseil dans la conduite des élevages, impliqués dans les techniques nouvelles qui permettent de concilier l'élevage à l'herbe sur des thématiques particulières.

M. PATRIS indique qu'il y a une dérive à financer ce genre de conseil.

M. BIZAIS mentionne que le programme finance des collectivités, PNR, qui vont être porteurs d'une démarche environnementale avec le soutien de professionnels du conseil à la Chambre.

M. FAICT précise que « Avenir Conseil Elevage » est la structure qui mesure la performance de production des troupeaux laitiers. Il mentionne qu'il s'agit d'une adhésion à un service. Il indique que la Chambre analyse les chiffres, donne un conseil plus présent sur l'exploitation, relève la traite et participe à la protection animale. Il indique qu'il s'agit de missions différentes.

M. BIZAIS indique que la valeur ajoutée permet d'avoir des coûts moindres et de réunir tous les acteurs avec le même discours.

M. BARBIER indique que cela relève le niveau de compétence des éleveurs avec des outils de diagnostics communs qui permettent de tirer vers le haut l'ensemble des éleveurs. Il souligne que sur les Programmes de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PNAZH) il y a de plus en plus d'adhérents pour améliorer leur pratique.

M. PATRIS demande quel est le lien avec la zone humide.

M. BARBIER précise qu'il y a des spécialistes des sols qui se déplacent afin de voir comment réagit la végétation et comment il est possible d'améliorer les pratiques de production d'herbe et de pâturage sur les prairies afin d'optimiser la production et réduire les intrants et les phytoprofyllactiques. Il indique que le bénéfice sur la zone humide est la réduction des produits phyto dû à une meilleure rotation des prairies.

La délibération « MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES »

avec 4 dossiers

(n°20-I-008)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc pour 1 dossier : 19504.00
Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois**

**Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 1 dossier : 19375.00 Chambre
d'Agriculture 59-62**

**4.6 Participations financières pour l'assistance technique aux agriculteurs
(sous-ligne 1152)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.6. du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 657 853 €.**

- 20081.00 Chambre Agriculture 59-62
- 62823.02 Chambres d'Agriculture 59-62
- 20087.00 Chambres d'Agriculture 80

PAS DE REMARQUE.

La délibération « ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS »

avec 3 dossiers

(n°20-I-009)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 2 dossiers : 20081.00,
62823.02, Chambre d'Agriculture 59-62**

**Ne participe pas au vote et au débat : FAICT Olivier pour 1 dossier : 20087.00,
Chambre d'Agriculture 80**

5 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

5.1 - Situation des engagements (ligne 124)

cf. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 06 mars 2020.

**5.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours
d'eau (ligne 1240)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°5.2 du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

● **15 dossiers de participations financières pour un montant de 3 581 083 €.**

- 19878.00 CA Pays de Saint-Omer
- 14218.00 CC Pévèle-Carembault
- 62910.00 MEL
- 18927.00 SI AMENAGEMENT VALLEE AIRAINES

- 18150.00 SMAECEA
- 18992.00 SYNDICAT MIXTE BASSIN SELLE
- 17478.00 CC PEVELE-CAREMBAULT
- 18143.00 SM AMENAGEMENT CANAL ASSECHEMENT LONGPRE LES CORPS SAINTS
- 18145.00 SM PARC NATUREL REGIONAL AVESNOIS
- 18149.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- 15444.00 AMENAGEMENT HYDRAULIQUE VALLEE SCARPE BAS ESCAUT
- 19906.00 FEDERATION PECHE 59
- 19886.00 FEDERATION PECHE 80
- 19905.00 FEDERATION PECHE 62
- 17476.00 MEL

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY s'interroge sur l'origine des espèces exotiques

M. JOURDAN précise que l'origine vient du fait que les aquariophiles vident leur aquarium dans les cours d'eau.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU »

avec ses 15 dossiers

(n°20-I-10)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude (mandat à M. Deflesselle)
pour 1 dossier : 19878.00 – CAPSO**

**Ne participent pas au débat : LECLERCQ Jérôme, COTEL Jacques, LENGLET Bernard
pour 1 dossier 18149.00 - SYNDICAT MIXTE AMEVA**

**Ne participe pas au vote et au débat : SKIERSKI Daniel pour 1 dossier 19906.00 -
FEDERATION DE PECHE ET DE LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU NORD**

**Ne participe pas au débat : DETOURNAY Alain pour 2 dossiers : 17476.00 et 62910.00 -
Métropole Européenne de Lille**

5.3 – Participations financières en faveur de l'érosion (sous-ligne 1242)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°5.3 du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

• 4 dossiers de participation financière pour un montant de 420 038 €.

- 15504.00 IMT LILLE DOUAI
- 20038.00 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT
- 19885.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
- 20032.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS

REMARQUES ET DEBATS :

M. VATIN demande à ce que les 19885.00 et 20032.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS soient bien distingués car ils comportent le même intitulé et le même montant.

M. LEMAY indique que le fait de mettre un bassin en tête du traitement de l'eau potable permet d'avoir une eau en sortie qui est très claire. Il demande si cela n'est pas possible sur la Canche.

M. JOURDAN précise que les fascines et les haies permettent d'éviter d'avoir recours à ce type de bassin qui représente d'importants volumes. Il souligne que lorsque les haies et les fascines ne suffisent plus, il y a recourt à ce type d'ouvrage.

La délibération « EROSION »

avec 4 dossiers

(n°20-I-11)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat et au vote

Ne participe pas au débat : LEVEUGLE Emmanuel pour 1 dossier 20038.00 - CPIE (Chambre Régionale d'Agriculture NPDC partenaire du projet)

**5.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides
(sous-ligne 1243)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.4 du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

● **10 dossiers de participations financières pour un montant de 1 650 733 €.**

- 19385.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 80
- 14705.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 59-62
- 19174.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 59-62
- 19626.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 59-62
- 17421.00 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME
- 19713.00 CENTRE REGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
- 19542.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 59-62
- 19590.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS 59-62
- 18148.00 NATURAGORA
- 19806.00 SM PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

PAS DE REMARQUE

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

avec 10 dossiers

(n°20-I-12)

Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc pour 7 dossiers :

**19385.00 - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE
14705.00, 19174.00, 19626.00, 19542.00, 19590.00 - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS
DU NORD PAS DE CALAIS
19806.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE**

**5.5 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations
(ligne 1244)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.5 du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 62 500 €.
- 62931.00 SYMSAGEL

PAS DE REMARQUE :

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS – SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS »

avec 1 dossier

(n°20-I-13)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.6 – Participation financière en faveur de l'acquisition foncière de zones humides et au maintien de la biodiversité (sous-ligne 1245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.6 du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

- 3 dossiers de participations financières pour un montant de 608 534 €.

- 19313.00 Conservatoire Espaces Naturel 59-62
- 18153.00 Département du Pas de Calais
- 17711.00 Saint-Venant

REMARQUES ET DEBATS :

M. DUJARDIN demande que soit rappelée la règle des taux de subvention.

M. DEFLESSELLE ajoute que certains dossiers sont présentés en TTC et d'autres en HT.

M. JOURDAN en réponse à Monsieur DUJARDIN précise que pour l'acquisition foncière le taux de base est de 70 % du financement. Il indique que les taux peuvent être ajustés afin de ne pas dépasser 70 % d'aides publiques. En réponse à Monsieur DEFLESSELLE, en ce qui concerne les différents montants TTC et HT, certaines acquisitions foncières utilisent un portage foncier et d'autres n'en utilisent pas. Les acquisitions avec portages foncier peuvent récupérer la TVA.

La délibération « ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE »

avec 3 dossiers

(n°20-I-14)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**Ne participe pas au vote et au débat : BARBIER Luc,
pour 1 dossier : 19313.00 CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS**

**Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude (mandat à M. Deflesselle) pour 1
dossier : 18153.00 - Département du Pas-de-Calais**

Ne participe pas au débat : FLAJOLET André pour 1 dossier 17711.00 SAINT VENANT

5.7 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (sous-ligne 1246)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.7 du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 121 285 €.**

19002.00	Syndicat mixte Bassin Selle
18922.00	Syndicat mixte Vallée de la Hem

REMARQUES ET DEBATS :

M. VATIN souligne que la ligne 24 fonctionne très bien, le taux de consommation était de 22 % l'année dernière.

La délibération « RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU »

avec 2 dossiers

(n°20-I-15)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat : DISSAUX Jean-Claude (mandat à M. Deflesselle) pour 1 dossier : 18988.00 - SMAGEAA

6 – APPUI A LA GESTION CONCERTEE

6.1 - Situation des engagements (ligne 129)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 06 mars 2020.

6.2 – Participations financières à l'élaboration et au suivi des SAGE (ligne 1290)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°6.2. du dossier de la CPI du 06 mars 2020) :

- **4 dossiers de participations financières pour un montant de 226 698 € :**

- 19876.00 Syndicat Mixte Canche et affluents
- 20028.00 Syndicat Mixte Canche et Affluents
- 19070.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- 19783.00 Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE demande pourquoi les salaires sont indiqués uniquement pour la première année.

M. BIZAIS précise qu'une évaluation est obligatoire pour engager l'année 2 et l'année 3.

M. DEFLESSELLE demande pourquoi les salaires des animateurs sont différents d'un SAGE à l'autre.

M. BIZAIS indique qu'il y a un plafond mais le porteur de projets a la liberté de choisir le profil et le salaire de l'animateur de projet.

La délibération « ELABORATION ET SUIVI DES SAGE »

avec 4 dossiers

(n°20-I-16)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**Ne participe pas au vote et au débat : DUJARDIN Jean-Marc,
pour 1 dossier : 19070.00 - SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS**

M. le Président LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h16 .

**LE VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**



Stéphane HAUSSOULIER

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Thierry VATIN